

## DECISION MUNICIPALE

Monsieur le Maire de la Commune d'Ambert,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération en date du 24 Juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L 2122-20 du code général des collectivités territoriales,

### DECIDE

**ARTICLE 1 :** de conclure un bail de location avec Madame Enora BOUDOT pour un appartement de type Studio situé 38, rue du Chicot 63 600 AMBERT avec effet au 29 août 2024.

**ARTICLE 2 :** la présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire ouvert spécialement à cet effet et un extrait sera affiché à la porte de la Mairie.

Expédition en sera adressée à Madame la Sous-Préfète d'Ambert.

Fait à AMBERT, le 29 août 2024

Guy GORBINET,

Maire d'Ambert –



**AR Prefecture**

063-216300038-20240829-DEC2408069-AU  
Reçu le 30/08/2024  
Publié le 30/08/2024

## DECISION MUNICIPALE

Monsieur le Maire de la Commune d'Ambert,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération en date du 24 Juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L 2122-20 du code général des collectivités territoriales

### **DECIDE**

**ARTICLE 1 :** de résilier le bail de location conclu avec Monsieur Grégory SUCKY pour un appartement de type T2 situé 30 rue du Chicot 63600 AMBERT. Cette résiliation a pris effet le 20 novembre 2019 inclus.

**ARTICLE 2 :** compte-tenu du procès-verbal de constat établi par Maître GEMON-KHATTIR le 3 juin 2020, la caution initialement constituée pour un montant de 366,46 € peut être libérée.

**ARTICLE 3 :** la caution sera restituée à Monsieur Grégory SUCKY après apurement des dettes.

**ARTICLE 4 :** la présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire ouvert spécialement à cet effet et un extrait sera affiché à la porte de la Mairie.

Expédition en sera adressée à Madame la Sous-Préfète d'Ambert.

Fait à AMBERT, le 29 août 2024

Guy GORBINET,  
Maire d'Ambert –



**AR Prefecture**

063-216300038-20240829-DEC2408070-AU  
Reçu le 30/08/2024  
Publié le 30/08/2024

## DECISION MUNICIPALE

Monsieur Le Maire de la Commune d'Ambert,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération en date du 24 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, et notamment, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à 214 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le projet de la commune d'Ambert de procéder à des travaux de pose de compteurs généraux et de vannes de sectionnement sur le réseau d'eau potable, nécessitant le raccordement à la télégestion existante, et vu les crédits inscrits au budget,

Vu la consultation d'entreprises engagée en procédure adaptée, et vu l'avis de la Commission des Procédures Adaptées réunie le 15 juillet 2024,

### DECIDE

**ARTICLE 1 :** D'attribuer le marché de travaux de sectorisation du réseau d'eau potable à l'entreprise **BTP DU LIVRADOIS** – 130 Chemin de Biorat 63600 AMBERT, pour un montant hors taxes de **70 900.00 euros**, y compris PSE 1 – vanne et compteur C9 au stade municipal.

**ARTICLE 2 :** De confier la télérelève des nouveaux compteurs généraux à l'entreprise **VEOLIA** – 14 Rue de la Masse 63600 AMBERT, pour un montant hors taxes de **19 734.00 euros**, y compris PSE 1 – vanne et compteur C9 au stade municipal.

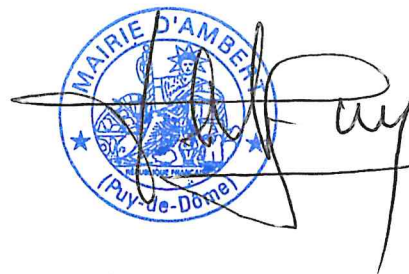
**ARTICLE 3 :** La présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire ouvert spécialement à cet effet et un extrait sera affiché à la porte de la Mairie.

**ARTICLE 4 :** Le Directeur Général des Services et la Responsable du Service de Gestion Comptable d'Ambert sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Expédition en sera adressée à Madame la Sous-Préfète.

Fait à AMBERT, le 29 août 2024

Le Maire,  
Guy GORBINET



The image shows a blue circular official stamp of the Mairie d'Ambert (Puy-de-Dôme) with a signature in black ink over it. The stamp contains the text 'MAIRIE D'AMBERT' and 'Puy-de-Dôme'.

AR Prefecture

063-216300038-20240829-DEC2408071-AU  
Reçu le 02/09/2024  
Publié le 02/09/2024

## DECISION MUNICIPALE

Monsieur le Maire de la Commune d'Ambert,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération en date du 24 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L 2122-20 du code général des collectivités territoriales,

D E C I D E

**ARTICLE 1 :** d'attribuer l'aide suivante :

Propriétaires	Type de travaux	Montant des travaux recevables	Aide de la commune
Mme Christine PERUFFEL – 5, rue des Allées 63 600 AMBERT	Adaptation de la salle de bain	6 722 €	336 €

**ARTICLE 2 :** La subvention sera mandatée après constat de la réalisation des travaux et remise d'une copie des factures acquittées.

**ARTICLE 3 :** La présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire ouvert spécialement à cet effet et un extrait sera affiché à la porte de la Mairie.

Expédition en sera adressée à Madame la Sous-Préfète d'Ambert.

Fait à AMBERT, le 2 septembre 2024

Guy GORBINET,

Maire d'Ambert -



**AR Prefecture**

063-216300038-20240902-DEC2409072-AU  
Reçu le 03/09/2024  
Publié le 03/09/2024

## DECISION MUNICIPALE

Monsieur le Maire de la Commune d'Ambert,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération en date du 24 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L 2122-20 du code général des collectivités territoriales,

D E C I D E

**ARTICLE 1 :** d'attribuer l'aide suivante :

Propriétaires	Type de travaux	Montant des travaux recevables	Aide de la commune
Mme Julie BERGERON 15, boulevard Sully 63 600 AMBERT	Rénovation énergétique global	20 000 €	1 000 €

**ARTICLE 2 :** La date d'éligibilité des dépenses est fixée à la date d'agrément de l'Anah.

**ARTICLE 3 :** La subvention sera mandatée après constat de la réalisation des travaux et remise d'une copie des factures acquittées.

**ARTICLE 4 :** La présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire ouvert spécialement à cet effet et un extrait sera affiché à la porte de la Mairie.

Expédition en sera adressée à Madame la Sous-Préfète d'Ambert.

Fait à AMBERT, le 9 septembre 2024

Guy GORBINET,

Maire d'Ambert -



**AR Prefecture**

063-216300038-20240902-DEC2409073-AU  
Reçu le 03/09/2024  
Publié le 03/09/2024

## DECISION MUNICIPALE

Monsieur le Maire de la Commune d'Ambert,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération en date du 24 Juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L 2122-20 du code général des collectivités territoriales,

### DECIDE

D'approuver les contrats de cession conclus avec les sociétés ci-dessous concernant les modalités d'organisation des spectacles à la salle Ambert en scène pour la saison culturelle 2024/2025 :

1)

Samedi 14 septembre – 20h30 : Soirée de lancement de saison - **Concert DEVIL'JO**  
Entrée gratuite

Samedi 5 octobre 2024 – 20h30 : Voyage autour du monde – Embarquement immédiat -  
**Soirée cabaret/danse – LAURE AND CO**  
Tarif unique 15€

Dans le cadre de l'opération Ambert en rose

Lundi 14 octobre – 18h : "**Les délieuses de langues**" Théâtre débat - Proposé par la Cie Les Anachroniques

+ **Expo photos « Roses Tatoo »**, réalisée par les **Volcaniques d'Auvergne** - Du 14 au 18 octobre

**Entrée libre - Durée : 1h hors temps d'échange**

Samedi 16 novembre 2024 – 20h30 : One woman prod présente Caroline Vigneaux dans son nouveau spectacle « **IN VIGNEAUX VERITAS** ».  
Tarif normal : 35€ - Tarif réduit 20€

Samedi 23 novembre 2024 - 20h30 : Chants populaires et percussions à molettes - **LES MECANOS - SORTIE EN EXCLU DE LEUR 1er ALBUM**

Tarif unique 15€

Samedi 14 décembre 2024 :

Deux spectacles jeune public - proposés par Christine Righi conteuse « Contes dans le vent », association LÉZ'arts vivants

**Rouge Noël**

Rendez-vous à 14h - Spectacle pour tout public - Durée : 45 minutes

Tarif normal : 10€ - Tarif réduit 5€

**Carre m'en boule !**

Rendez-vous à 16h30 - Spectacle pour tout-petits - de 6 ans - Durée : 35 minutes

Tarif normal : 10€ - Tarif réduit 5€

Vendredi 17 janvier 2025 – 20h30 : Olivier De Benoist présente son tout nouveau spectacle **LE DROIT AU BONHEUR** avec Rire et Chansons

Durée 1h15 – Tout public

Tarif normal : 35€ - Tarif réduit 20€ - En accord avec Ki m'aime me suive

**AR Prefecture**

063-216300038-20240902-DEC2409074-AU  
Reçu le 03/09/2024  
Publié le 03/09/2024

Samedi 15 mars 2025 – 20h30 : **SEXE - Nouveau spectacle !** - Bérengère Krief questionne avec humour notre consommation de la sexualité.  
Humour/ Durée 1h30 / Interdit au moins de 16 ans  
Tarif normal : 35€ - Tarif réduit 20€  
Production : BK PRODUCTIONS et M&G

Samedi 29 mars 2025 – 20h30 : Le Département du Puy-de-Dôme et la commune d'Ambert présentent dans le cadre de la saison culturelle départementale « Impulsions » :  
**Banan'N Jug** - Musique du monde / Durée : 1 h 15 / Tout public  
Billetterie en ligne sur : [spectacles.puy-de-dome.fr](http://spectacles.puy-de-dome.fr)  
Tarif plein : 10 € - Tarif réduit\* : 6 €  
Gratuit pour les collégiens et moins de 15 ans

\* Le tarif réduit est accordé : aux abonnés de la saison culturelle 2024/2025 (soit trois spectacles différents minimum et par personne), aux moins de 18 ans, aux étudiants, aux demandeurs d'emploi, aux bénéficiaires du RSA, aux adhérents de la carte Cezam, aux groupes de dix personnes (sur réservation).

2) La présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire ouvert spécialement à cet effet et un extrait sera affiché à la porte de la Mairie.

Expédition en sera adressée à Madame la Sous-Préfète d'Ambert.

Fait à AMBERT, le 2 Septembre 2024

Guy GORBINET,

Maire d'Ambert -



**AR Prefecture**

063-216300038-20240902-DEC2409074-AU  
Reçu le 03/09/2024  
Publié le 03/09/2024